LE CANADIEN

Publié menauellement, en Anglatz et en Français, à London, Ont., dans les intérêts de

l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada,

Et envoyé par la poste aux membres le ou vers le 10 de chaque mois.

Les membres sont invites à nons envoyer des nouvelles ou mormations dont l'Assoc lation pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets s'intérêt pour les membres de l'A. C. R. M., seront reques avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et toutes autres lettres que le sérant jugera ne pas être dans l'inférêt de l'Association ne seront pas publiées.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la cople de nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limitée, on voudra bien être concis.

Addressez toutes communications à

8. R. BROWN, Editeur et Gérant Bloc Coote, Rue Dundas, London, Ont.

LONDON, SEPTEMBRE, 1898.

AVIS OFFICIEL D'UNE COTISA TION SPECIALE.

Avis est par le présent officiellement donné à tous et chacun des membres de l'Association Catholique de Blenfaisance Mutuelle du Canada, que, en plus de la Cotisation régulière No. 11 spéciale est aussi requise, payable dans les trente jours à compter du 15 Sept., de la même manière et du même montant que la dite Cotisation No. 11. Ceci, en connexior avec l'Etat à la page quatre de ce numéro, sera le seul avis à nos membres de cette Cotisation spéciale, et il est donné en conformité des clauses 7eme et Seme de la Constitution de l'A. C. B. M.

Les officierc des succursales sont à faire remise du montant de ces deux

Il faut 21,000 dollars pour payer les ; bénéficiaires des treize frères décédés mentionnés dans l'état des Cotisations pour le présent mois.

Un membre initié dans un mois durant lequel il est préleve plus d'une AFFAIRES PRINCIPALIS TRANcotisation, n'est requis d'en payer qu'une seule.

SAM R. BROWN. Grand Secretaire, London, Ont., 1er Septembre, 1898

NOTES.

La onzième Convention du Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada, tenue en la cité de Québec, a été un les réclamations mortuaires, grand succès.

Le Dr. Jolicour, le Dr. LeBel, les frères P. Kerwin et J. A. Demors firent tout en leur pouvoir pour rendre agréable aux De égues et à leurs amis leur séjour dans la vieille cité de Qué bec. Leurs multiples actes de bien veillance ne seront pasoublies de sites.

La promenade en tramway électrique : à travers les principales parties de la ville et les points d'intérêt, et l'excursion sur le fleuve St. Laurent, furent un régal pour les Délégués.

Les dames en visite furent reques royalement par leurs tours de Que bec, assistées pas qu'un peu par les freres de Quebec!

Un grand numbre profitérent de l'occasion pour visiter Ste Anne de Beaupré. Plusieurs eurent le bonheur de pouvoir se confesser et recevoir le Sainte Communion à Ste Anne, le Vendredi matin, 26 Août.

Le maire Parent, qui est lui même membre de l'A. C. B. M. agit de la manière la plus fraternelle envers les visiteurs. Il s'efforca de prouver à notre Convention combien les membres livres des succursales et feront rapport étaient les bienvenus dans la cité sur les destinées de laquelle il présidait.

Le discours du Grand Président, après l'annonce de son élection par acclamation pour un deuxième terme à la présidence, fut le plus beau que nous ayons encore entendu. De tous cotés on entendait dire: - " Nous sommes fiers de notre président."

Frère T. P. Coffee, président du pour le mois de Sept., une Cotisation | Comité des Lois a mérité beaucoup pour la manière habile et énergique avec laquelle il s'acquitta du travail onéreux qu'il avait en mains. Il est certainement l'homme pour la position.

Les frères Ronan et Cooke du Comité des Finances et le Grand Trésorier McKee furent très occupés à sjuster et payer les comptes des Délégués. Ces officiers avaient un très important devoir à remplir. Tout en étant anpries d'être aussi prompts que possible xieux de satisfaire tous les Délégues ils étaient tenus de protéger les finances de l'Association et d'agir d'une manière juste en même temps que d'affaires. Certains Délégués furent certainement déraisonnables dans leurs demandes relativement à l'indemnité per diem et au taux de transport.

SIGEES ET CHANGEMENTS FAITS A LA CONSTITUTION.

Les Conventions seront tenues dorénavant tous les trois ans.

Notre échelle de cotisations et la manière de prélever les cotisations restent les mêmes qu'auparavant. Pas ie changement sous ce rapport.

Dans le but de payer promptement somme egale au plein montaut d'une collection pourra être mise à part à même le Fonds de Réserve pour per mettre au Grand Tresorier d'avoir en mains suffisamment d'argent pour payer les réclamations aussitet que la preuve sera complète. Cette semme ainsi employ co sera remplaceo lorsque les cotisations seront payées par les succursales.

Chaque succursale aura le privilège d'envoyer un Représentant à la convention comme auparavant; mais lors qu'une succursale comptera un Officier dans le Grand Conseil, parmi ses memcompte plus d'un efficier dans le Grand Conseil, elle déciders, par élection, lequel de ces ciliciers sora le Représent-

Les membres du Comité des Finances continueront d'être les Auditeurs de l'Association.

Des membres "Sociaux" pourront, cous certaines conditions, joindre les succursales.

La question de Signes et de mots de Passe a été renvoyée à notre Grand Aviseur Spirituel qui fera rapport à la prochaine Convention, par l'intermédiaire du Bureau des Syndics.

Les Organisateurs inspecteront les du résultat au Grand Secrétaire pour l'information des Syndics.

L'Organe Officiel, Le CANADIEN, sera agrandi, et si possible, on le fera se payer lui même en permettant des an-nonces. Le journal restera la propriété de l'Association comme à pré-

Le code de procédure actuel sera aboli et un nouveau et simple code lui sera substitué.

Le jour de la semaine pendant laquelle les Conventions devront commencor les affaires, est laissé entre les mains du Grand Président et du Bureau des Syndics.

Un comité appelé, "Comité pour le bich de l'Association," sera nommé par chaque succursale chaque année.

Le salaire du Grand Secrétaire a été augmenté de \$500 par année et son bureau sera pourvu d'un type-

Des résolutions de condoléance furent passées à l'occasion de la mort de Son Eminence le Cardinal, Archevêque de Québec; Sa Grace Mgr. l'Archevêque Fabre, de Montréal ; Sa Grace Mgr. l'Archevêque Cleary, de Kingston; Sa Grandeur Mgr. Lassèche, des Trois Rivières, et Sa Grace Mgr John Walsh, Archevêque de Toronto et Grand Aviseur Spirituel de l'A. C. B M. du Canada.

Des remerciements furent votés au clerge de Québec et de Lévis; aux comités locaux; au Gérant du tram way électrique; à la presse et aux ciliciers sortant de charge.

Un cablegramme fut reçu de Sai Sainteté le Pape, accordant sa bénédic tion à la Convention.

Les Rapports du Grand Secrétaire, du Grand Tresorier, du Comité des Finances, du Bureau des Syndics, du Médecin Examinateur en chef, du Solliciteur et de l'organisateur, furent approuvés et adoptés.

ASSEMBLEE DES SYNDICS.

Immédiatement après la Convention le Bureau des Syndics se réunit et élut Sa Grace Mgr. l'Archevêque O'Brien, de Halifax, Grand Aviseur Spirituel; Edward Ryan, M. D., de Kingston. Ont., Médecin Examinateur en Chef; F. R. Latchford, d'Ottawa, Ont., Solliciteur à raison de \$400 par an. Le Grand Secrétaire soumit le nom de J. bres, cet Officier sera le Représentant E H. Howison comme assistant dans à ses côtés le Rév. M. Lacasse et le de cette succursale, et si la succursale, son bureau. Frère Howison fut grand député Costigan, de la succur-

nommé pour un, deux ou trois ans à l'option du Grand Président et du Grand Secrétaire, avec un salaire de \$500 par an, payable mensuellement, et si Frère Howison apprend à manier le typewriter il recevra \$900 par an A compter de la date à laquelle le Grand Secrétaire considérera Frère Howison compétent dans ce dit travail au typewriter. Il sera sujet aux ordres et sous la direction du Grand Secrétaire.

Le Grand Secrétaire fut autorisé d'acheter un typewriter et tous autres articles qu'il considerèra nécessaires pour son bureau.

Il fut décide d'offrir une messe de Requiem pour le repos de l'âme de notre défunt Grand Aviseur Spirituel, Mgr. l'Archevêque Walsh.

Le Graud Secrétaire, S. R. Brown, fut nommé éditeur et gérant de l'organe officiel, LE CANADIEN," usqu'à la prochaine Convention.

Le Révd. M. J. Tiernan fut élu président du Bureau des Syndics, conformément à la clause 19eme de la Loi concernant le Fonds de Réserve.

Il fut décidé de continuer de déposer le Fonds de Réserve dans les mêmes Banques qu'auparavant.

Les procédures de la Convention seront imprimées sous forme de pam-phlet et l'ouvrage sera donné par soumission.

Frère W. P. Killackey fut nommó organisateur pour la Province d'Ontario. Il fera au Grand Président un rapport mensuel détaillé de son travail.

La nomination d'organisateurs pour les autres provinces sera faite aussitöt qu'on pourra trouver des hommes compétents.

Coux dont les noms et addresses sulvent sont les agents du Grand Coneril de l'Association Catholique de Blenfaisance Mutuelle du Canada, nommés dans chaque Province:

Samuel R. Brown, London, Ont. Timothy J. Finn, Montreal, P. Q. William E. Scully, St. John (west N.

James R. Cragg, Halifax, N. E. Rèvd. A. E. Burke, Alberton, I. du P. E.

John K. Barrett, Winnipeg, Man. Louis Philippe O. Noël, Battleford, T. N. O.

BELLE FETE RELIGIEUSE.

Les membres de la succursale No. 240, de St. Henri de Montréal, ont célébre leur fête religieuse annuelle, Dimanche, le 28 Août, en assistant en corps à la grand'messe, à l'église Ste El zabeth, St. Henri. Le temple avait été spécialement décoré pour la circonstance. Des sièges d'honneur avalent été réservés pour les chiciers et les invités. M. l'abbé Gravel a chante la messe et le sermon a été fait par le Rév. M. Lacasse, curé de Ste Elizabeth et membre de la succursale.

Après la messe, les membres se sont formes en procession et se sont rendus à leur salle, où eut lieu une assemblée. Frère Charles Fortier présidait, ayant